

CATEGORIE B OU CATEGORIE A ?

A partir du mois de juin 2010 et ce jusqu'au 1^{er} décembre 2010, nous aurons à choisir entre rester en catégorie B et pouvoir partir en retraite dès 55 ans (tout du moins avant 60 ans) ou opter pour la catégorie A et travailler jusqu'à 60 ans. Ceci concerne aussi les promotions professionnelles qui obtiendront leur diplôme en 2012, car à partir de cette année là les infirmières, après avoir fait leurs études universitaires, seront classées en catégorie A automatiquement.

CATEGORIE B

Choisir de rester en catégorie B c'est :

1. conserver la possibilité de partir à la retraite à 55 ans, avec une pension au prorata des années travaillées effectivement.
2. conserver la bonification de 1 an pour 10 ans passés au lit des patients, sans avoir de décote sur le montant de la retraite.

La décote est une pénalité mise en place pour ceux qui décident de partir avant d'avoir atteint l'âge butoir ou le nombre d'annuités requises nécessaires pour une retraite à taux plein. Elle est calculée par trimestre manquant et ne peut dépasser 5%.

3. Actuellement le nombre d'années pour avoir une pension complète est de 40,5 ans, il passera à 40,75 ans en 2011 pour atteindre 41 ans en 2012.
4. Le passage de la catégorie B dite CII sur le Nouvel Espace Statutaire B (NES) se fera en 2 temps, en décembre 2010 ; puis pour les 2 derniers échelons de la classe supérieure, nouvelle augmentation en **juin 2011**.

Grille actuelle CII

Classe normale

NES Classe normale

Echelon	Indice M	Durée	Passage	Echelon	Indice M	Durée	Gains
1	309	1 an		1	327	1 an	
2	324	2 ans	L'ancienneté dans l'ancien échelon est conservée pour le nouvel échelon (AA)	2	332	2 ans	36.80€
3	343	3 ans		3	346	3 ans	13.80€
4	367	3 ans		4	370	3 ans	13.80€
5	390	4 ans		5	394	4 ans	18.40€
6	416	4 ans		6	420	4 ans	18.40€
7	446	4 ans		7	450	4 ans	18.40€
8	481		L'ancienneté est acquise dans la limite du nouvel échelon	8	483	4 ans	9.20€
				9	515		

Grille actuelle CII

Classe supérieure

NES Classe supérieure

Echelon	Indice M	Durée	Passage	Echelon	Indice M	Durée	Gains
1	411	2 ans	AA	1	423	2 ans	55.20€
2	442	2 ans	2/3 AA	2	448	3 ans	27.60€
3	466	3 ans	AA	3	471	3 ans	23.00€
4	490	3 ans	AA	4	494	3 ans	18.40€
5	515	4 ans	AA	5	519	4 ans	18.40€
6	534		AA dans la limite du nouvel échelon	6 en 2010	535	4 ans	4.60€
				6 en 2011	540		23€
				7 en 2010	551		73.60€
				7 en 2011	562		50.60€

avril 2010

CATEGORIE A

La nouvelle grille A sera mise en place en décembre 2010, avec 2 paliers dont 1 en 2012 et 1 en 2015, aussi les 2000€an de Mme Bachelot sont loin d'être atteints !

De plus 2000€ sont équivalents à une augmentation de 167€/mois, vous pouvez tenter de les trouver sur les nouvelles grilles !!

En 2012 et 2015, seuls les indices des échelons seront augmentés, leurs nombres et leurs durées resteront les mêmes.

Classe normale

Grille actuelle CII				Grille A 2010				Grille A 2012				Grille A 2015				2015
E	IM	D	Passage	E	IM	D	G €	E	IM	D	G €	E	IM	D	G €	GT/ mois
1	309	1		1	335	1	119.6									
2	324	2	1/2AA	1	335	2	50.6	1	342	1	32.2	1	349	1	32.2	115
3	343	3	2/3AA	2	349	3	27.6	2	355	2	27.6	2	363	2	36.8	92
4	367	3	AA	3	373	3	27.6	3	379	3	27.6	3	382	3	13.8	69
5	390	4	3/4AA	4	397	3	32.2	4	399	3	9.2	4	402	3	13.8	55.2
6	416	4	3/4AA	5	422	3	27.6	5	423	3	4.6	5	424	3	4.6	36.8
7	446	4	3/4AA	6	453	3	32.2	6	456	3	13.8	6	457	3	4.6	50.6
8	481		AA dans la limite du nouvel échelon	7	486	3	23	7	487	3	4.6	7	488	3	4.6	32.2
				8	501	4		8	505	4	18.4	8	509	4	18.4	36.8
				9	520	4		9	524	4	18.4	9	529	4	23	41.4
				10	546	4		10	548	4	9.2	10	549	4	4.6	13.8
				11	566			11	566		0	11	566		0	

Classe supérieure

Grille actuelle CII				Grille A 2010				Grille A 2012				Grille A 2015				2015		
E	IM	D	Passage	E	IM	D	G	E	IM	D	G	E	IM	D	G	GT/ mois		
Création de nouveaux échelons				1	387			1	387			1	390					
				2	400			2	400			2	403					
				3	415			3	416			3	420					
1	411	2	AA	4	431	2	92.0	4	436	2	23	4	440	2	18.4	133.4		
2	442	2	AA	5	451	2	41.4	5	456	2	23	5	460	2	18.4	82.8		
3	466	3	AA	6	473	3	32.2	6	478	3	23	6	483	3	23	78.2		
4	490	3	AA	7	495	3	23	7	501	3	27.6	7	506	3	23	73.6		
5	515	4	AA	8	520	4	23	8	524	4	18.4	8	529	4	23	64.4		
6	534		AA dans la limite du nouvel échelon	9	539	4	23	9	547	4	36.8	9	552	4	23	82.8		
				10	557	4	105.8	10	570	4	59.8	10	578	4	36.8	96.6		
				11	570			11	581		50.6	11	604		105.8	156.4		

E = échelon

IM = indice majoré

D = durée dans l'échelon

G = gains en € par rapport à la grille précédente

GT = gain total par échelon et par mois entre la grille CII (actuelle) et la grille A finale de 2015

CAS CONCRET

Une infirmière, au 6^{ème} échelon de la classe supérieure depuis 2004, aura 55 ans en 2013 et 38 ans de cotisation

- Elle choisit la Catégorie B pour conserver le droit de partir plus tôt en retraite

Selon la nouvelle grille B (NES), elle passe au dernier échelon de la classe supérieure à l'indice 562. Son traitement de base (base du calcul pour la retraite) sera de 2585.20€

- ❖ Elle décide de partir en retraite dès ses 55ans, à ces 38 ans on rajoute les 3 ans de bonification (1an/10ans) ce qui nous fait 41 ans, donc pas de décote. Comme elle n'aura pas fait la totalité des 41ans de service effectif (*seuls les 38 ans comptent dans le calcul de la somme de la pension, les 3 ans de bonification ne servent qu'à partir plus tôt sans décote*) elle touchera 69.5% de ce traitement soit 1796.71€
- ❖ Elle décide de partir au bout des 41 ans de cotisations effectives, donc à 58 ans en 2016, sa pension de retraite sera de 1938.90€

- Elle choisit la Catégorie A

Elle a l'obligation de travailler jusqu'à ses 60 ans, donc pas de départ en retraite possible avant 2018.

1. Selon la nouvelle grille A elle passera dès 2010 à l'indice 557, échelon 10 de la nouvelle grille, puisque elle aura plus de 4 ans dans le dernier échelon de l'ancienne grille CII.
2. En 2012 : revalorisation des grilles, son indice sera de 570 points, mais elle restera au 10^{ème} échelon, de même qu'en 2013.
3. En 2014, comme cela fera 4 ans qu'elle était au 10^{ème} échelon, elle aura une montée d'échelon, et se retrouvera au 11^{ème} et dernier échelon indice 581.
4. En 2015 dernière étape pour la nouvelle grille A, son indice passera à 604.

Elle partira en retraite avec une pension de 2083.80€

Ce cas concret est juste là pour vous donner une idée de ce qui nous attend et, peut être, vous aider à faire votre futur choix.



Cet exemple ne prend pas en compte les futures négociations sur les retraites qui devraient bientôt débutées.

A ce jour nous ne savons pas :

- ❖ si nous allons tous devoir travailler jusqu'à 62, voire 63 ans, ou plus.
- ❖ Si le nombre d'anuités ne va pas passer à 42 voire 43 ans, ou plus...

Ne vous précipitez pas, attendez le mois de novembre, nous en saurons certainement plus à ce moment là !

ET LES SPECIALISEES ?

La perte de la catégorie active, pour les infirmières qui passent en A, va aussi devenir la problématique des puéricultrices, des IBODE et des IADE, qui elles sont déjà en catégorie A, mais toujours considérées comme actives.

En effet leurs grilles salariales sont aussi revalorisées, mais pour bénéficier de ces nouvelles grilles A, tous les agents devront renoncer à la catégorie active.

Ces nouvelles grilles prendront effet en 2012.

Le personnel qui décidera de garder la catégorie active restera sur les anciennes grilles A, et n'aura donc pas de revalorisations salariales.

A quand datent les dernières réelles augmentations ??

En conclusion :

❖ A partir de 2012 nous aurons une catégorie A pour les infirmières, une pour les puéricultrices et les IBODE, une pour les IADE, une pour les cadres et une enfin pour les cadres supérieures !!!

Au total pas moins de 5 grilles A différentes pour la profession !!!!!

❖ Si nous ne faisons rien nous perdrons la reconnaissance de la pénibilité de notre travail, et ceci est une porte ouverte pour toutes les autres professions et la retraite à70 ans !

❖ Depuis quand le fait de changer de catégorie, ou d'avoir une augmentation de salaires fait disparaître la pénibilité du travail ?



Pour plus d'informations, n'hésitez pas à joindre vos délégués syndicaux